

**PETR du Segréen**  
Réunion du comité syndical  
du mercredi 20 mars 2024 à 20h30

**PROCES-VERBAL**

La présidence de la séance est assurée par Madame Patricia MAUSSION en sa qualité de Présidente.

La Présidente ouvre la séance et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

EPCI	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ABC	AILLERIE	Pierre		X		
CCVHA	BONHOMMET	Jacques	X			
CCVHA	BOURCIER	Michel		X		Jean-Pierre BRU
ABC	BROSSIER	Daniel		X		Thérèse MARSAIS
CCVHA	BRU	Jean-Pierre	X			
ABC	CHAUVEAU	Carine	X			
ABC	CHAVIN	Bruno	X			
ABC	CHERE	Nicolas	X	arrivé à 20h39		
CCVHA	CHEVROLLIER	Pascal	X			
ABC	COQUEREAU	Geneviève	X			
ABC	COUE	Françoise	X			
CCVHA	CRUBLEAU	Pascal		X		Juanita FOUCHER
CCVHA	DRIANCOURT	Marc-Antoine	X			
CCVHA	ESNAULT	Joël		X		Etienne GLEMOT
ABC	ESNAULT	Pierrick	X			
CCVHA	FOUCHER	Juanita	X			
CCVHA	FOUCHEREAU	Marie-Ange	X			
ABC	GALON	Yannick	X			
ABC	GAUDIN	Hervé	X			
CCVHA	GLEMOT	Etienne	X			
ABC	GRIMAUD	Gilles	X			
CCVHA	GUICHARD	Virginie	X			

ABC	GUINEHEUX	Christophe	X			
ABC	HEULIN	Pierre-Marie	X			
CCVHA	LANGLAIS	Véronique	X			
CCVHA	LEZE	Maryline	X			
ABC	MARSAIS	Thérèse	X			
ABC	MAUSSION	Patricia	X			
CCVHA	MENARD	Dominique	X			
CCVHA	MUHAMMAD	Nooruddine		X		Marie-Ange FOUCHEREAU
CCVHA	PAGIS	Jean		X		Pascal CHEVROLLIER
ABC	PENVEN	Daniel		X		Patricia MAUSSION
CCVHA	PETITEAU	Frédéric			X	
ABC	PROD'HOMME	Anny	X			
CCVHA	RIOU	Yamina		X		Dominique MENARD
ABC	ROBERT	Anaël			X	
ABC	ROUSSEZ	Olivier	X			
CCVHA	SANTENAC	Rachel	X			
ABC	SARAROLS	Isabelle		X		Olivier ROUSSEZ
CCVHA	VIGNAIS	Vincent	X			
Personnes invitées	HAMARD	Marie-Jo			X	
	PLACET	Marcel	X			

**PRESENTS (quorum 21) : 27 présents à 20h30**  
**28 présents à 20h39**

**Nombre de votants :**      **36 votants à 20h30**  
**37 votants à 20h39**

**Secrétaire de séance : Yannick GALON**

**Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

**- 21 février 2024**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	36 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

Madame la Présidente accueille Monsieur Vincent VIGNAIS, nouveau délégué de la CCVHA en remplacement de Madame Marie-Françoise BELLIER POTTIER. Elle lui souhaite la bienvenue au nom des membres du Comité syndical.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- **Ressources Humaines – Recrutement d'un nouvel agent au service planification territoriale**

Un document sur table a été remis en séance aux membres du Comité Syndical.

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	36 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

Le sujet est traité dans les questions diverses.

## 1. Finances – Présentation Etienne GLEMOT

### a. Budget principal

#### i. Compte de gestion 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte de gestion 2023 du budget principal, dont les résultats sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2023	2 650 923,61 €
Recettes de l'année 2023	2 575 109,82 €
Soit un Déficit de fonctionnement 2023	- 75 813,79 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2022	418 854,41 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2023 de</b>	<b>343 040,62 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2023	81 190,01 €
Recettes de l'année 2023	133 647,80 €
Soit un Excédent d'investissement 2023	52 457,79 €
Excédent d'investissement reporté de 2022	144 864,83 €
<b>Soit un excédent d'investissement de clôture pour 2023 de</b>	<b>197 322,62 €</b>

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget principal**

#### Vote du Comité syndical

POUR	36 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

## ii. Compte administratif 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2023 du budget principal, dont les résultats sont les suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2023	2 650 923,61 €
Recettes de l'année 2023	2 575 109,82 €
Soit un Déficit de fonctionnement 2023	-75 813,79 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2022	418 854,41 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2023 de</b>	<b>343 040,62 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2023	81 190,01 €
Recettes de l'année 2023	133 647,80 €
Soit un Excédent d'investissement 2023	52 457,79 €
Excédent d'investissement reporté de 2022	144 864,83 €
<b>Soit un excédent d'investissement de clôture pour 2023 de</b>	<b>197 322,62 €</b>

La Présidente quitte la salle au moment du vote.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'APPROUVER le compte administratif 2023 du budget principal**

#### Vote du Comité syndical

POUR	34 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

### iii. Affectation des résultats 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU sa délibération prise en même séance approuvant le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2023,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

CONSTATANT que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 418 854,41 €
- au titre de l'exercice arrêté : déficit de - 75 813,79 €

Soit un excédent à affecter de : 343 040,62 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en 2024 s'élève à 0,00 €.

Résultat de financement de la section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 144 864,83 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 52 457,79 €

Soit un excédent à affecter de : 197 322,62 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2023 :

- recettes d'investissement :  
001 – Excédent d'investissement reporté : 197 322,62 €
- recettes de fonctionnement :  
002 – Excédent de fonctionnement reporté : 343 040,62 €

#### Vote du Comité syndical

POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

#### iv. Budget primitif 2024

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente le projet de Budget Primitif Principal pour l'exercice 2024 aux membres du Comité Syndical :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	316 451,17 €	316 451,17 €
Fonctionnement	3 028 894,69 €	3 028 894,69 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER le Budget Primitif Principal 2024.**

Vote du Comité syndical	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

#### v. Participation des communautés de communes

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, propose que le montant de la participation des communautés de communes par habitant au budget principal, soit identique à celle de l'année 2023.

Monsieur Nicolas CHERE s'interroge sur la possibilité de moduler les budgets de façon à diminuer la participation des communautés de communes.

Monsieur Etienne GLEMOT indique que les 3 budgets sont autonomes et qu'il n'est pas possible de les faire interagir entre eux.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER que la participation des Communautés de Communes au budget principal du PETR du Segréen sera calculée, pour l'année 2024, sur la base de 16,38 € par habitant, pour les 2 Communautés de Communes.**
- **D'ADOPTER le tableau suivant :**

	Population DGF 2023	Part/hab	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	36 476	16,38	597 476,88 €
CC des Vallées du Haut-Anjou	37 407	16,38	612 726,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 883</b>		<b>1 210 203,54 €</b>

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

**b. Budget Office de tourisme**  
**i. Compte de gestion 2023**

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte de gestion 2023 du budget Office de Tourisme, dont les résultats sont les suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'année 2023	391 415,39 €
Recettes de l'année 2023	396 850,69 €
Soit un excédent de fonctionnement 2023	<u>5 435,30 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté de 2022	34 753,91 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2023 de</b>	<b><u>40 189,21 €</u></b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'année 2023	5 393,83 €
Recettes de l'année 2023	10 022,27 €
Soit un Excédent d'investissement 2023	<u>4 628,44 €</u>
Excédent d'investissement reporté de 2022	1 948,81 €
<b>Soit un Excédent d'investissement de clôture pour 2023 de</b>	<b><u>6 577,25 €</u></b>



**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget Office de Tourisme.**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

## **ii. Compte administratif 2023**

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2023 du budget Office de Tourisme, dont les résultats sont les suivants :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'année 2023	391 415,39 €
Recettes de l'année 2023	396 850,69 €
	<hr/>
Soit un excédent de fonctionnement 2023	5 435,30 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2022	34 753,91 €
	<hr/>
<b>Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2023 de</b>	<b>40 189,21 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'année 2023	5 393,83 €
Recettes de l'année 2023	10 022,27 €
	<hr/>
Soit un Excédent d'investissement 2023	4 628,44 €
Excédent d'investissement reporté de 2022	1 948,81 €
	<hr/>
<b>Soit un Excédent d'investissement de clôture pour 2023 de</b>	<b>6 577,25 €</b>

La Présidente quitte la salle au moment du vote.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'APPROUVER le compte administratif 2023 du budget Office de Tourisme.**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

### iii. Affectation des résultats 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU sa délibération prise en même séance approuvant le compte administratif du budget Office de Tourisme pour l'exercice 2023,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

CONSTATANT que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 34 753,91 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 5 435,30 €

Soit un excédent à affecter de : 40 189,21 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en 2024 s'élève à 0 €.

Résultat de financement de la section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 1 948,81 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 4 628,44 €

Soit un excédent à affecter de : 6 577,25 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2023 :

- recettes d'investissement :
  - 001 – Excédent d'investissement reporté : 6 577,25 €
- recettes de fonctionnement :
  - 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 40 189,21 €

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

#### iv. Budget primitif 2024

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente le projet de Budget Primitif de l'Office de Tourisme de l'Anjou bleu pour l'exercice 2024 aux membres du Comité Syndical :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	16 185,25 €	16 185,25 €
Fonctionnement	448 189,21 €	448 189,21 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER le Budget Primitif de l'Office de Tourisme de l'Anjou bleu 2024.**

Vote du Comité syndical	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

#### v. Participation des communautés de communes

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, propose que le montant de la participation des communautés de communes par habitant au budget Office de Tourisme, soit identique à celle de l'année 2023.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER que la participation des Communautés de Communes au budget Office de Tourisme sera calculée, pour l'année 2024, sur la base de 4,55 € par habitant, pour les 2 Communautés de Communes.**
- **D'ADOPTER le tableau suivant :**

	Population DGF 2023	Part/hab	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	36 476	4,55	165 965,80 €
CC des Vallées du Haut-Anjou	37 407	4,55	170 201,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 883</b>		<b>336 167,65 €</b>

Vote du Comité syndical	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

### **c. Budget Mine Bleue**

#### **i. Compte de gestion 2023**

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte de gestion 2023 du budget Mine Bleue, dont les résultats sont les suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'année 2023	867 351,06 €
Recettes de l'année 2023	1 026 283,24 €
	<hr/>
Soit un Excédent de fonctionnement 2023	158 932,18 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2022	208 978,62 €
	<hr/>
<b>Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2023 de</b>	<b>367 910,80 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'année 2023	414 572,23 €
Recettes de l'année 2023	426 419,33 €
	<hr/>
Soit un Excédent d'investissement 2023	11 847,10 €
Déficit d'investissement reporté de 2022	- 55 326,69 €
	<hr/>
<b>Soit un Déficit d'investissement de clôture pour 2023 de</b>	<b>- 43 479,59 €</b>

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2023 du budget Mine Bleue.**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

## ii. Compte administratif 2023

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2023 du budget Mine Bleue, dont les résultats sont les suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'année 2023	867 351,06 €
Recettes de l'année 2023	1 026 283,24 €
	<hr/>
Soit un Excédent de fonctionnement 2023	158 932,18 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2022	208 978,62 €
	<hr/>
<b>Soit un excédent de fonctionnement de clôture pour 2023 de</b>	<b>367 910,80 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'année 2023	414 572,23 €
Recettes de l'année 2023	426 419,33 €
	<hr/>
Soit un Excédent d'investissement 2023	11 847,10 €
Déficit d'investissement reporté de 2022	-55 326,69 €
	<hr/>
<b>Soit un Déficit d'investissement de clôture pour 2023 de</b>	<b>- 43 479,59 €</b>

La Présidente quitte la salle au moment du vote.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'APPROUVER le compte administratif 2023 du budget Mine Bleue.**

#### **Vote du Comité syndical**

POUR	35 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

### iii. Affectation des résultats 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU sa délibération prise en même séance approuvant le compte administratif du budget Mine Bleue pour l'exercice 2023,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

CONSTATANT que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de 208 978,62 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 158 932,18 €

Soit un excédent à affecter de : 367 910,80 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en 2024 s'élève à 67 415,00 €.

Résultat de financement de la section d'investissement :

- au titre des exercices antérieurs : déficit de -55 326,69 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 11 847,10 €

Soit un déficit à affecter de : - 43 479,59 €

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2023 :

- dépenses d'investissement :  
001 – Déficit d'investissement reporté : 43 479,59 €

- recettes de fonctionnement :  
002 – Excédent de fonctionnement reporté : 367 910,80 €

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

#### iv. Budget primitif 2024

Monsieur Etienne GLEMOT, vice-président, présente le projet de Budget Primitif de la Mine bleue pour l'exercice 2024 aux membres du Comité Syndical :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	511 986,00 €	511 986,00 €
Fonctionnement	1 180 312,80 €	1 180 312,80 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ADOPTER le Budget Primitif de la Mine Bleue 2024.**

Vote du Comité syndical	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

#### v. Participation des communautés de communes

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, propose que le montant de la participation des communautés de communes par habitant au budget Mine Bleue, soit identique à celle de l'année 2023.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER que la participation des 2 Communautés de Communes au budget de la Mine Bleue sera calculée, pour l'année 2024, sur la base de 2,25 € par habitant, avec une participation complémentaire de 2,44 € par habitant de la Commune de Segré en Anjou Bleu, pour Anjou Bleu Communauté.**
- **D'ADOPTER le tableau suivant :**

	Population DGF 2023	Part/hab	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	36 476	2,25	82 071,00 €
Part supplémentaire de Segré en Anjou bleu	18 834	2,44	45 954,96 €
Total Anjou Bleu Communauté			128 025,96 €
CC des Vallées du Haut-Anjou	37 407	2,25	84 165,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 883</b>		<b>212 191,71 €</b>

Vote du Comité syndical	
POUR	36 voix
CONTRE	1 voix (Carine CHAUVEAU)
ABSTENTION	0 voix

#### **d. Demande de subvention des associations pour l'année 2024**

##### **i. Mission locale du Pays Segréen**

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose que le PETR du Segréen verse annuellement une subvention à la Mission locale du Pays Segréen pour le compte des 2 EPCI.

Cette subvention de 1€ par habitant représente, pour l'année 2024, un montant total de 73 883€.

Une convention doit être passée entre le PETR et la Mission locale de Pays Segréen pour préciser les conditions d'octroi de la subvention et les modalités de son versement. (projet de convention joint à la convocation)

Mesdames Marie-Ange FOUCHEREAU, Maryline LEZE et Geneviève COQUEREAU ne prennent pas part au vote et sortent de la salle au moment du vote.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'APPROUVER la subvention à la Mission Locale du Pays Segréen.**
- **D'APPROUVER la convention à passer avec la Mission locale du Pays Segréen pour le versement de la subvention de fonctionnement 2024,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	33 voix
CONTRE	voix
ABSTENTION	voix

##### **ii. Conseil de développement territorial de l'Anjou bleu**

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président propose au comité syndical d'accorder au Conseil de Développement territorial de l'Anjou bleu une subvention globale de 2 000 € pour l'année 2024.

Une convention doit être passée entre le PETR et le Conseil de Développement pour préciser les conditions d'octroi de la subvention et les modalités de son versement. (projet de convention joint à la convocation)

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **DECIDE que le PETR participera à hauteur de 2 000 €, en 2024, pour financer le fonctionnement du Conseil de Développement territorial de l'Anjou bleu,**
- **DIT que le crédit nécessaire est inscrit au compte 65748 du Budget Primitif 2024.**
- **D'APPROUVER la convention à passer avec le Conseil de Développement pour le versement de la subvention de fonctionnement 2024,**



- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

## 2. Ecole de musique – Présentation Maryline LEZE

### a. Tarifs 2024/2025

Madame Maryline LEZE, Vice-présidente, propose au Comité Syndical d'arrêter les tarifs d'inscription à l'Ecole de Musique de l'Anjou Bleu pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Il est proposé une augmentation de 0,5 à 2% selon les disciplines (de 1 à 3€).

Un tableau comparatif est joint à la convocation.

	Tarif par élève							
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits	5 enfants inscrits	Enfant hors-Pays	Adulte	Adulte hors-Pays
Eveil Musical	113 €					163 €		
Eveil en famille	134 €					183 €		
Classes chantantes (CC)	223 €	206 €	196 €	186 €	177 €	242 €		
Parcours découverte	88 €					95€		
Parcours (si éveil ou CC)	42 €							
Instrument (ou TV)	427 €	400 €	379 €	357 €	338 €	465 €	527 €	573 €
Instrument en famille	447 €	420 €	399 €	378 €	359 €	506 €		
2 <sup>ème</sup> instrument	224 €					240 €	520 €	566 €
Atelier collectif	286 €						420 €	
Pratique collective	85 €							

Monsieur Yannick GALON constate que les frais de scolarité de l'école de musique sont plus élevés, malgré un nombre d'élèves inférieur à celui des autres écoles environnantes. Par conséquent, il suggère d'être prudent en ce qui concerne l'augmentation des tarifs, car cela pourrait entraîner une diminution des inscriptions.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'ADOPTER les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024/2025.**

- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

<b>Vote du Comité syndical</b>	
POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

### **b. Demande de subvention départementale**

Madame Maryline LEZE, Vice-présidente, expose qu'avec sa politique culturelle *Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social*, le Département de Maine-et-Loire soutient les établissements d'enseignement artistique pour favoriser l'accès à l'enseignement artistique et aux pratiques amateurs pour tous.

Sont considérés comme établissements d'enseignement artistique les établissements dispensant des cours collectifs ou individuels qui se caractérisent par :

- Un encadrement professionnel
- Un apport de connaissances et de compétences artistiques pérennes,
- Un engagement de l'élève à l'année, entraînant une pratique régulière
- La transmission de valeurs de partage à travers des actions de création, mais aussi en mettant en relation les élèves entre eux, avec les professionnels et les publics.

Le Département soutient les établissements d'enseignement musical jusqu'à :

- 9% de la masse salariale d'après le budget réalisé de l'année N-1 pour les établissements fonctionnant en année civile d'après le budget réalisé N-2/N-1 pour les établissements fonctionnant en année scolaire
- + 2 000€ par antenne pour les écoles intercommunales (sont considérés comme intercommunaux les établissements d'enseignement artistique dispensant leurs enseignements à l'échelle d'un EPCI) avec un minimum de 2 instruments enseignés par antenne.

Madame la Vice-présidente indique qu'il convient de délibérer pour solliciter le soutien du Département de Maine-et-Loire à hauteur de 80 000 € pour le fonctionnement de l'Ecole de musique de l'Anjou bleu.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **D'APPROUVER la demande de subvention de 80 000 € au Département de Maine et Loire pour le fonctionnement de l'Ecole de musique de l'Anjou bleu,**

- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Vote du Comité syndical**

POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

**3. Office de tourisme – Lancement d'un recrutement saisonnier – Présentation  
Pierrick ESNAULT**

Monsieur Pierrick ESNAULT, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de procéder à un recrutement de personnel saisonnier pour conforter l'équipe permanente de l'Office de Tourisme pendant la haute saison touristique et ainsi assurer dans de bonnes conditions sa mission d'accueil, d'information et de conseils personnalisés aux clientèles accueillies, dans une période où les amplitudes horaires sont plus élargies.

**Il est proposé au Comité syndical :**

- **DE DECIDER de recruter un agent à temps complet, pour une durée déterminée de 5 mois, à partir de juin 2024.**
- **DE DIRE que sa rémunération mensuelle sera égale au traitement correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.**
- **D'APPROUVER le contrat à intervenir à cet effet.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Vote du Comité syndical**

POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

#### 4. Compte rendu des décisions de la Présidente – Présentation Patricia MAUSSION

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation donnée par le Comité syndical :

N°	Date	Objet
24 – 06	07/03/2024	Tarifs 2024 de l'Office de tourisme de l'Anjou bleu

#### 5. Questions diverses

##### a) Ressources Humaines – Recrutement d'un nouvel agent au service planification territoriale – Présentation Etienne GLEMOT

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose que la cheffe de projet SCoT/PCAET étant absente pour maladie, il est nécessaire de procéder à un recrutement de personnel au service planification territoriale.

Monsieur Etienne GLEMOT rappelle qu'il s'agit d'un emploi non permanent et que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE DECIDER de procéder au recrutement d'un(e) chef(fe) de projet SCoT/PCAET à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans, à compter d'avril 2024.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Monsieur Yannick GALON s'interroge sur la durée du contrat qu'il trouve importante, et souhaite connaître les raisons de ce choix.

Madame la Présidente explique que cette durée de 3 ans a été décidée afin de rendre l'offre plus attractive et ainsi espérer obtenir un maximum de candidatures.

Monsieur Yannick GALON se questionne sur l'organisation du service lorsque l'agent actuellement en arrêt reviendra à son poste.

Monsieur Etienne GLEMOT répond que la charge de travail qu'il y a au Pays de l'Anjou Bleu a largement de quoi satisfaire les agents.

Madame la Présidente précise qu'il n'est pas certain que l'agent revienne à temps plein.

#### **Vote du Comité syndical**

POUR	37 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

**b) Région Pays de la Loire Tour :**

Madame Geneviève COQUEREAU annonce que Segré-en-Anjou Bleu sera ville de départ de la 3<sup>e</sup> étape du Région Pays de la Loire Tour le 4 avril prochain.

L'esplanade Antoine GLEMAIN à Segré sera métamorphosée en « village départ »

De nombreuses animations y seront proposées de 9h à 13h.

Cet événement sera retransmis en direct sur la chaîne l'Equipe.

Tout le monde est invité à participer à cette matinée sportive et festive.

**c) CLS – Événement « Assise Santé » - Présentation Marie-Ange FOUCHEREAU**

Madame Marie-Ange FOUCHEREAU annonce que le Département de Maine-et-Loire en partenariat avec le Réseau Anjou Ingénierie Territoriale organise une rencontre technique : « La santé au cœur des politiques publiques locales ».

C'est une rencontre à l'attention des élus et agents des collectivités et des structures partenaires de Maine-et-Loire.

Elle aura lieu le lundi 8 avril 2024 de 13h30 à 17h15 au centre d'affaires de Terra Botanica – ANGERS.

Il est encore possible de s'inscrire en se rendant sur le site du département [www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr)

Le secrétaire de séance,

Yannick GALON



